



Service communal d'hygiène et santé environnementale

8 bis, boulevard André-Bassée – 94120 Fontenay-sous-Bois. Tél. : 01 71 33 52 90 – Fax : 01 71 33 52 89

Travaux d'éradication du plomb dans les peintures : *attention !*

Tous les travaux susceptibles d'atteindre ou d'endommager les couches profondes de peinture, ou qui visent à les supprimer, présentent un risque d'exposition au plomb : préparation des fonds, ouverture de fissures, grattage, ponçage, à fortiori décapage, percements importants, démolition de cloison...

En aucun cas les jeunes enfants ne doivent être présents pendant la réalisation des travaux.

Ces recommandations ont été élaborées par monsieur Patrice Lucchini de l'association Habitat santé développement dans le cadre du Comité technique plomb, sous l'autorité du Ministère de la santé.

Avant de commencer les travaux :

- **Isoler** le mieux possible la zone de travail du reste du logement, qu'il s'agisse d'une pièce ou d'une partie de celle-ci, et en interdire l'accès pendant les travaux (film polyane épais ou similaire). Assurer une bonne **ventilation** à l'intérieur de la zone de travail.
- Retirer, protéger ou emballer le mobilier et les effets personnels ou les objets d'usage courant, vaisselle, etc., afin d'éviter qu'ils ne soient souillés par la **poussière**. Utiliser des films auto-adhésifs, plus pratiques.
- **Bâcher** le sol avec un matériau à usage unique (film polyane épais ou autre).
- Prévoir une **protection individuelle** pour les travaux pouvant produire de la poussière : masque respiratoire jetable (norme NF EN 149 FFP3S), combinaison de travail jetable, surchaussures. Ces équipements se trouvent facilement dans les magasins spécialisés ou de bricolage.
- Prévoir un **aspirateur** équipé d'un filtre à haute ou très haute efficacité qui retiendra les particules fines. Ce matériel existe en location dans les magasins spécialisés dans la location d'outillage.

Mesures d'hygiène pendant les travaux :

- **Après chaque phase de travail**, se laver les mains et le visage ; prendre une douche en fin de journée.
- Retirer ses **vêtements de travail** avant de circuler dans le logement et éviter tout contact avec les jeunes enfants durant les travaux.

- **Laver** immédiatement en machine les vêtements utilisés pour les travaux s'ils ne sont pas à usage unique.

Comment procéder ?

- **Sur les surfaces murales et les plafonds :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode.
- Préférer le recouvrement par un matériau de votre choix, selon l'usage de la pièce, à la simple application de la peinture.
- **Privilégier** le papier peint ou le papier peint à peindre, la toile de verre, etc., dans les pièces sèches, et la pose de carrelage dans les pièces humides.
- Ne réaliser que les travaux de **préparation** des fonds strictement nécessaires : rebouchage de fissures, retrait de la peinture non adhérente...
- Ne jamais **poncer** à sec les anciens revêtements. Si un égrenage est nécessaire, pulvériser la surface régulièrement avec de l'eau et utiliser un abrasif résistant à l'eau.
- Ne jamais utiliser de **ponceuse électrique** pour retirer les anciennes couches de peinture.
- Décoller les papiers peints à la **décolleuse à vapeur** plutôt qu'au grattoir.
- Si une peinture est choisie et non un matériau de recouvrement, privilégier le lessivage des murs et plafonds avant toute mise en peinture ; appliquer une première couche d'impression pour bloquer les fonds avant l'application en deux couches de la peinture définitive.

- **Sur les menuiseries :**

- Eviter le décapage quel qu'en soit le mode. Si le décapage apparaît nécessaire, ne pas décaper la peinture à la flamme nue ou au décapeur thermique, mais préférer les **décapants caustiques** en phase aqueuse (éviter les solvants de type dichlorométhane).
- Privilégier le **remplacement** des éléments mobiles en mauvais état : les fenêtres en particulier, mais aussi les plinthes.
- Si les menuiseries sont **en bon état** et si vous décidez de les repeindre, procéder comme décrit pour les surfaces murales pour la préparation des fonds.
- Pour la **peinture de finition**, préférer une peinture de type laque, plus résistante, en particulier pour les éléments soumis à un usage ou à un passage intensif ou régulier : portes, fenêtres, plinthes.

- **Pour les percements :**

- Préférer un outillage équipé d'un système de captation des poussières **à la source**.
- Aspirer **immédiatement** les poussières produites ou résidus tombés au sol et procéder à un essuyage humide au sol.

- **Pour le nettoyage :**

- Nettoyer à l'avancement du travail : ne pas laisser **s'accumuler** au sol les poussières, déchets de peinture ou les résidus qui doivent être déposés dans un sac poubelle étanche et résistant au fur et à mesure de leur production.
- Utiliser un **aspirateur** à haute ou très haute efficacité muni d'un filtre à particules (un aspirateur ordinaire refoule dans l'atmosphère les poussières fines).

- En fin de tâche, **replier** soigneusement la bâche au sol et la déposer dans le sac poubelle réservé à la réception des déchets.
- Utiliser des gazes ou autres matériaux à **usage unique** pour les nettoyages. Le sol peut aussi être nettoyé avec un balai à franges trempé dans une solution d'eau additionnée de détergent ou des serpillières qui seront jetées après usage, puis rincé à l'eau claire.

● **Pour l'élimination des déchets :**

- Les sacs contenant les déchets (bâche, poussières, écaillés, vieux papier peint, résidus de peinture, filtres d'aspirateur, combinaison et formats de nettoyage, etc.) sont déposés dans la poubelle pour ordures ménagères de l'immeuble ou déposés dans une déchetterie s'il en existe une près de chez vous. Ne pas y mettre de **gravats** qui doivent être conditionnés séparément.
- Les éléments de menuiserie retirés (fenêtres, portes, etc.), les gravats, carrelages, etc., peuvent être déposés en **déchetterie**. A défaut, se renseigner auprès de votre mairie pour les faire enlever.



La déchèterie municipale

320 avenue Victor-Hugo - 94120 Fontenay-sous-Bois

Pour toute question contacter les ambassadeurs de tri au numéro libre d'appel 0800 504 770.

Modalité d'accès :

- Réservé aux particuliers domiciliés à Fontenay-sous-Bois
- Sur présentation d'un justificatif de domicile et une pièce d'identité
- Dans la limite d'1 mètre cube hebdomadaire

Horaires :

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	de 13 h à 18 h
Samedi	de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Dimanche et jours fériés	de 9 h à 12 h 30
Fermeture	le 1er mai

Déchets acceptés :

